

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 16 MARS 2012

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	115

L'an deux mille douze

et le : 16 mars

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Bernard BESTEL**

Date de la convocation
06 mars 2012

.  
.

Nombre de Membres présents : 115

Date d'affichage
16 mars 2012

Monsieur Marcel LETISSIER, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération
--------------------------

**AFFECTATION DES  
RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2011  
DU BUDGET  
PRINCIPAL**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011 DU  
BUDGET PRINCIPAL**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 16 mars 2012 le compte administratif du budget principal pour 2011.

Vu le tableau des résultats de l'exercice 2011 joint en annexe.

Décide par 115 voix pour et 0 voix contre, d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 674.857,19 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Bernard BESTEL**

**VOTE :**

**POUR : 115  
CONTRE : 0**

**DELIBERATION  
N° 2012/03**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du : 16 mars 2012